

Paris, le 16 mars 2015



Chère Madame, Cher Monsieur,

Cher amis

SOPHIE PRIMAS

SENATEUR DES
YVELINES

MAIRE
D'AUBERGENVILLE

MEMBRE DE LA
COMMISSION DES
AFFAIRES
ECONOMIQUES

Je vous remercie pour votre courrier me faisant part de vos préoccupations concernant l'amendement visant à instaurer une taxe sur les mouillages en aire marine, adopté sur proposition du Gouvernement lors de l'examen du Projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRE).

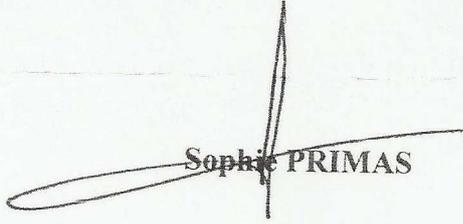
Je suis tout à fait opposée à la mise en place d'un tel dispositif, qui pourrait gravement menacer l'économie du littoral français. En effet, une taxe similaire avait été instaurée en Sardaigne en 2006 et avait dû être supprimée trois ans plus tard, face à ses conséquences catastrophiques sur la fréquentation et l'économie du littoral sarde.

En outre, à l'heure où l'Italie et l'Espagne adoptent des mesures incitatives pour attirer les plaisanciers sur leurs côtes, cette redevance briserait l'actuelle attractivité française.

Aussi, je me positionnerai, lors de la deuxième lecture du Projet de loi NOTRE au Sénat, contre la mise en place de cette mesure.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Chère Madame, Cher Monsieur, à l'assurance de ma considération la meilleure.

Bien à vous.


Sophie PRIMAS

Monsieur et Madame Bernard CARTIER
10, rue Jacques Deschamps
78270 Bonnières-sur-Seine

15, RUE DE VAUGIRARD – 75291 PARIS CEDEX 06
Téléphone : 01 42 34 48 21 / Fax : 01 42 34 49 31
e.mail : s.primas@senat.fr